

EU ETS 2 – Déclaration des émissions des entités réglementées (1 jour)

Comment satisfaire aux exigences réglementaires en matière de surveillance et de déclaration des émissions au titre de l'EU ETS 2 ?

Programme détaillé de la formation

Mise à jour : 24/06/2025

Contexte réglementaire

Le système d'échange de quotas de l'UE (EU ETS), instauré par la directive 2003/87/CE, couvre désormais l'industrie manufacturière, la production d'électricité et de chaleur, l'aviation et, depuis janvier 2024, le transport maritime. La directive 2023/959 a également créé un ETS 2 applicable **aux fournisseurs de gaz et de carburants destinés aux secteurs du bâtiment, du transport routier et des petites industries**, qui doivent établir un plan de surveillance (PdS), déclarer leurs émissions via un rapport annuel (AER) et restituer des quotas équivalents. Cette formation vise à comprendre les obligations de cette nouvelle réglementation et à faciliter la préparation des documents requis (PdS et AER).

Cette formation s'adresse aux entités réglementées assujetties à l'EU ETS 2.

Objectifs de la formation

Les formations proposées après le 31 mars 2025 présenteront de manière plus approfondies les exigences relatives au plan de surveillance et les exigences pour la déclaration des émissions 2026.

- Appréhender les enjeux de la réglementation EU ETS ;
- Comprendre les exigences liées à la surveillance et la déclaration des émissions afin de satisfaire les obligations réglementaires, et donner du sens aux données à renseigner dans la plateforme obligatoire de rapportage.

Programme

- **Cadre réglementaire** : Objectifs européens, ETS 1 et ETS 2, champ d'application, informations réglementaires à date.
- **Qui sont les entités réglementées ?** Entreprises assujetties au dispositif en France, Régimes d'accises énergétiques, types de produits concernés, secteurs utilisateurs couverts.
- **Grands principes du plan de surveillance (PdS)** : Données à collecter, facteurs de calcul, facteur de périmètre : choix des sources, des méthodologies de calcul, simplifications pour les petits émetteurs et les produits standards.
- **Comment compléter la 1ère déclaration des émissions pour le 31 mars 2025 au travers de la plateforme en ligne « ERT » ?**
 - Informations générales
 - Exigences spécifiques :
 - Pour les fournisseurs de gaz,
 - Pour les fournisseurs de produits pétroliers,
 - Pour les fournisseurs ou vendeurs de charbons.

Tout au long de la session, la formatrice ou le formateur s'attachera à présenter la plateforme de déclaration ERT à travers un exemple fil rouge, afin d'illustrer le propos réglementaire et de cibler des points d'attention particuliers. Ils s'attacheront également à répondre aux questions spécifiques des participants. Des quizz permettront également de mobiliser les participants sur les concepts nouveaux.

N.B. : Le programme de cette formation est susceptible d'évoluer en fonction des exigences de l'administration française.

Public concerné

Fournisseurs de produits visés par la Directive ETS : responsables des déclarations ETS 2 (services QHSE, services douanes et fiscalité, direction financière, direction RSE, conseil, ...).

Cette formation traite uniquement des obligations pour les entités réglementées à l'ETS 2.

Aucune connaissance préalable n'est requise

Matériel

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons vivement de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité).

Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.

Horaires et lieu

- Horaires de la formation : **9h30 – 17h30 pour les sessions à Paris, et 9h00 – 17h00 pour les sessions en visioconférence**
- Durée d'enseignement : 7 heures
- En visio-conférence :
 - L'outil Microsoft Teams est utilisé
 - Une pause de 1h pour le déjeuner
 - Deux pauses de 15 minutes (matin et après-midi)
- En présentiel :
 - Deux pauses avec collation sont prévues dans la journée (matin et après-midi)
 - Une pause déjeuner est prévue dans un restaurant proche du Citepa (les frais sont inclus dans le tarif de la formation)
- Sauf indication contraire, les formations inter-entreprises se déroulent dans la salle de formation du Citepa : **48 rue de Paradis, 75010 PARIS**

Méthodologie pédagogique et technique

- Formation **en présentiel** ou **en visioconférence**
- Formation **en groupe** (12 participants maximum)
- Formation **inter-entreprise** (des formations intra-entreprises peuvent être organisées sur demande)
- En présentiel : un support de formation papier distribué à chaque participant
- En visioconférence : un support papier est envoyé par lettre suivie au participant en amont de la session
- Méthodes pédagogiques applicatives et affirmatives
- Evaluation formative par des quizz oraux et des études de cas
- Interaction questions/réponses tout au long de la formation

Dispositif d'évaluation

Une enquête de satisfaction est envoyée à chaque participant en fin de formation afin de recueillir les commentaires et opinions des participants à la formation.

Dispositif de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants et le formateur par demi-journée.

Contacts

Contact administratif	Valentine DALODIERE	valentine.dalodiere@citepa.org
Contacts technique :	Maxime CELESTE	Maxime.celeste@citepa.org

Formatrices et formateurs



Maxime CELESTE

Présentation

Diplômé de l'Université Paris-Cité en Master « Énergie, Écologie, Société », Maxime Celeste a rejoint le Citepa début 2024 dans l'équipe en charge de la thématique EU ETS.

Principaux domaines d'expertise

- EU ETS : demandes d'allocation de quotas à titre gratuit (NIM, ALC, PMS), déclarations annuelles des émissions (AER, PdS) pour différents secteurs industriels ETS 1 et ETS 2, et assistance auprès de l'administration (DREAL et Ministère en charge de l'écologie) ;
- Inventaire national des émissions : secteurs de l'industrie manufacturière ;
- Projets : appui ETS à l'Agence européenne de l'environnement, etc.



Yasmine HATIM

Présentation

Diplômée de l'IMT Nord Europe en « Énergie et Environnement », Yasmine Hatim a rejoint le Citepa début 2025 au sein de l'équipe en charge de la thématique du système d'échange de quotas d'émission (EU ETS).

Principaux domaines d'expertise

- Appui technique aux exploitants de différents secteurs industriels dans la préparation des plans de surveillance et des déclarations d'émissions (AER, PdS), élaboration des demandes d'allocation de quotas à titre gratuit (ALC, PMS), et accompagnement des autorités compétentes (DREAL, DGPR).
- Appui ETS pour l'Agence européenne pour l'environnement (EEA).
- Inventaire national des émissions : Contribution sur les secteurs de l'industrie manufacturière.